

@ateliers d'aide aux démarches en ligne

L'ensemble des grandes entités administratives (Impôts, Caisse d'Allocation Familiale, Sécurité Sociale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie ..) ont ces dernières années dématérialisé la plupart de leurs services et ont progressivement fermé leurs lieux d'accueil du public.

Si cela représente pour un grand nombre une avancée considérable et des facilités notables, une partie de la population se trouve quant à elle en grande difficulté face à ces nouveaux modes de fonctionnement.

Cette population fragile dite en fracture numérique est d'autant plus touchée qu'elle est bien souvent dépendante des services de ces institutions.

Face à ce constat de plus en plus préoccupant le CCAS propose aux usagers en difficulté des formations afin de les aider à réaliser leurs démarches indispensables.

Des permanences et des ateliers seront menés par des bénévoles issus d'associations partenaires (Restos du cœur, AGIRabcd, Secours Populaire, Croix Rouge, Lions Club..) formés par les entités précédemment citées.

Ainsi, à compter du mois d'Avril débiteront dans les locaux du CCAS :

_Chaque vendredi de 14h00 à 16h00 sans rendez-vous (hors vacances scolaires) une permanence qui aura pour but de répondre aux urgences mais aussi de poser

un diagnostic et d'orienter les usagers sur les formations proposées.

A l'issue de ces permanences des propositions de modules de formation gratuits pourront être proposés aux usagers.